

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2006

-:-

Après l'appel nominal, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h36.

1 - EXERCICE 2005 - AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil **DECIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2005 de la façon suivante :

- compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés : 607 283,94 €
- ligne 002 - Résultat de fonctionnement reporté : 2 011 165,84 €

Résultat des votes :

POUR 18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"
ABSTENTION 5 UMP-UDF, 2 FN

2 - REINTEGRATION DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Le Conseil **AUTORISE** à compter de l'exercice 2006 et pendant une durée de 5 ans, la réintégration des subventions d'investissement par le débit des comptes 1391 « subventions d'équipement » et le crédit du compte 777 « quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat », selon le tableau annuel ci-dessous :

Compte	Libellé	Montant
Dépenses		
1391	Subventions d'équipement :	
13911	Etat et établissements nationaux	20 519.24
13913	Départements	348.16
13914	Communes	63 491.36
13916	Autres établissements publics locaux	29 931.77
13918	Autres	96 042.88
Recettes		
77	Produits exceptionnels	
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	210 333.41

Résultat des votes :

POUR 18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"
ABSTENTION 5 UMP-UDF, 2 FN

3 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET PRIMITIF 2006

Le Conseil **DECIDE** de modifier le budget primitif 2006 suivant la Décision Modificative n°01.

Résultat des votes :

POUR	19 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Hay"
CONTRE	5 UMP-UDF, 2 FN

4 - PARTICIPATION DU DEPARTEMENT AU FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT DES ASSOCIATIONS A CARACTERE LOCAL

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, **DECIDE** de reverser la subvention départementale d'un montant de 18 982,40 € à la Maison des Associations Culturelles.

5 - PARTICIPATION DU DEPARTEMENT AU FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, **DECIDE** d'attribuer la subvention départementale aux associations sportives suivantes :

- 2 000,00 € à l'association CAL Gymnastique,
- 600,00 € à l'association CAL Gymnastique de loisirs,
- 500,00 € à l'association CAL Athlétisme,
- 1 200,00 € à l'association CAL Football,
- 4 750,00 € à l'association CAL Plongée,
- 444,00 € à l'association CAL Handball,
- 444,00 € à l'association CAL Basket,
- 443,00 € à l'association CAL Volley-Ball.

6 - ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, admet en non-valeur les produits suivants :

- Frais de cantine	10 201,85 €
- Consultations CMSS	569,22 €
- Entrées cinéma	66,84 €
- Loyer	1,00 €
- Halte-garderie	50,31 €
- Règlement insuffisant	0,60 €
- Remboursement CNASEA	0,14 €
- Trop-perçu rémunération	0,10 €
- Location piscine	0,34 €
- Autorisation de stationnement	23 894,60 €

TOTAL 34 785,00 €

7 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VAL-DE-BIEVRE - APPROBATION DU RAPPORT DEFINITIF DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES SUITE AU TRANSFERT DU CINEMA LA TOURNELLE ET DES ORDURES MENAGERES AU 1^{ER} JANVIER 2006

Le Conseil **APPROUVE** le rapport définitif de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 17 novembre 2006 relatif au transfert du cinéma la Tournelle et la compétence « élimination et valorisation des déchets ménagers et déchets assimilés ».

Résultat des votes :

POUR	19 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Hay"
ABSTENTION	5 UMP-UDF, 2 FN

8 - AUTORISATION SPECIALE N°1 VALANT OUVERTURE DE CREDITS ET AUTORISATION DE PAIEMENT DE TRAVAUX OU D'ACQUISITIONS AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2007

Le Conseil **AUTORISE** l'ouverture de crédits et les paiements des travaux ou d'acquisitions avant le vote du budget primitif 2007 pour un montant de 1 371 854 euros.

Résultat des votes :

POUR 19 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"
ABSTENTION 2 FN
NPPV 5 UMP-UDF

9 - SUBVENTIONS 2007 AUX ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS - AUTORISATION SPECIALE VALANT OUVERTURE DE CREDITS ET AUTORISATION DE VERSEMENT D'ACOMPTES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2007

Le Conseil à l'**UNANIMITÉ** :

AUTORISE l'ouverture de crédits au titre d'acomptes et le versement d'acomptes à certaines associations et certains établissements publics, à partir du 1^{er} janvier 2007, dans l'attente du vote du budget primitif 2007.

PRECISE que cette décision concerne les associations et établissements publics suivants :

Nom de l'association bénéficiaire	Montant en euros	Imputation
Centre Communal d'Action Sociale	80 000,00	65 520 657362
Caisse des Ecoles	387 500,00	65 20 657361
Résidence Pierre Tabanou	45 734,70	65 61 65737
Association Volley	3 048,98	65 40 6574
Association Gymnastique de Loisirs	807,98	65 40 6574
Association Karaté	1 477,50	65 40 6574
Association Squash	7 622,45	65 40 6574
Association Rugby	6 250,41	65 40 6574
Association Tennis	27 440,82	65 40 6574
Association Handball	11 281,23	65 40 6574
Association Natation	7 927,35	65 40 6574
Association Gymnastique	7 600,00	65 40 6574
Association Football	44 972,46	65 40 6574
Association Judo	8 537,14	65 40 6574

Nom de l'association bénéficiaire	Montant en euros	Imputation
Association Tennis de Table	9 975,00	65 40 6574
Association Athlétisme	4 817,39	65 40 6574
Association Basket	6 799,23	65 40 6574
Association Tir à l'Arc	225,00	65 40 6574
Association Ecole d'Arts Martiaux	8 384,70	65 40 6574
Maison des Associations Culturelles	15 244,90	65 025 6574
Comité de Gestion des Œuvres Sociales	8 860,20	65 520 6574
Association Jouvence	3 112,50	65 61 6574
L'Haÿ Rando	457,35	65 40 6574
Echecs et Mat	745,26	65 025 6574
Chœur d'Arti>Show	1 290,51	65 025 6574
Compagnie Théâtrale du Moulin	1 280,01	65 025 6574
Mission locale Bièvre Val-de-Marne	17 145,00	65 520 6574
Avara	6 350,00	65 520 6574

10 - RELEVEMENT DES DROITS DE CONCESSION ET TAXES FUNERAIRES AU CIMETIERE COMMUNAL

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, **DECIDE** de fixer à compter du 15 décembre 2006 les droits de concession et taxes funéraires au Cimetière Communal comme suit :

	MONTANT
CONCESSIONS	
30 ans	600.00 €
50 ans	1 400.00 €
Perpétuité	4 970.00 €
TAXES	
Inhumations	70.00 €
Vacation de police	6.86 €
Droit C.P. : (30 jours)	33.00 €
A partir du 31 ^{ème} jour (en plus : par jour au-delà)	4.00 €

11 - CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE :
- APPROBATION
- AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE LE SIGNER

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** :

APPROUVE le contrat enfance et jeunesse (ainsi que ses annexes) passé avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne, 2 voie Félix Eboué à Créteil.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer celui-ci ainsi que tous documents nécessaires à la poursuite de cette affaire.

12 - LOCAUX SIS 3 ALLEE DES PERVENCHES - AVENANTS DE TRANSFERT DE BAUX :
- APPROBATION
- AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE LES SIGNER

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** :

APPROUVE les deux avenants aux conventions de location ayant pour objet de transférer les baux sis 3, allée des Pervenches à L'Haÿ-les-Roses, au profit de la Caisse des Ecoles de L'Haÿ-les-Roses.

DIT que ces avenants prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2007.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces deux avenants.

13 - CONSTRUCTION D'UN CENTRE MUNICIPAL DE SOINS ET DE SANTE (C.M.S.S.) - MARCHE N° 116 - AVENANT DE TRAVAUX N° 1

Le Conseil **AUTORISE** Monsieur le Maire à :

- signer l'avenant n°1 et le rapport de présentation (article 75 du Code des Marchés Publics),
- inscrire la dépense au budget de l'exercice en cours.

Résultat des votes :

POUR	19 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ", 5 UMP-UDF
ABSTENTION	2 FN

14 - AMENAGEMENT D'UN ESPACE VERT AU PIGEONNIER - TRAVAUX - SIGNATURE DU MARCHÉ

Le Conseil **AUTORISE** Monsieur le Maire à :

- signer les marchés avec l'entreprise attributaire : SATEC 12, rue de l'Ecluse 94140 – ALFORTVILLE
- signer le rapport de présentation (article 79 du Code des Marchés Publics),
- inscrire la dépense au budget primitif 2007.

Résultat des votes :

POUR 19 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"
ABSTENTION 5 UMP-UDF, 2 FN

15 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION "ECOLE POUR TOUS"

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** :

AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant de 4 000 € à l'association « Ecole pour Tous » pour aider au financement d'un protocole d'intégration en milieu scolaire.

DIT que l'association devra établir un bilan qualitatif, quantitatif et financier mentionnant notamment, l'utilisation de l'aide communale.

DIT que le montant de la dépense, soit 4 000 € sera imputé sur le budget de l'exercice concerné.

16 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION BENKADI POUR LA REALISATION D'UN FILM DOCUMENTAIRE

Le Conseil :

AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant de 6 000 € à l'association BENKADI pour aider au financement de la réalisation d'un film documentaire.

DIT que le versement de la subvention est conditionné par l'obtention effective des autres financements sollicités.

DIT que l'association devra établir un bilan qualitatif, quantitatif et financier de l'action mentionnant notamment, l'utilisation de l'aide communale.

DIT que le montant de la dépense, soit 6 000 € sera imputé sur le budget de l'exercice concerné.

Résultat des votes :

POUR	19 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ", 5 UMP-UDF
CONTRE	2 FN

17 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION IDEES EMPLOIS POUR LA CREATION D'UN POLE DE FORMATION MUTUALISE

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** :

AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant de 4 000 € à l'association « IDEES EMPLOIS » pour aider au financement de la création d'un pôle de formation mutualisé.

DIT que l'association devra établir un bilan qualitatif, quantitatif et financier de l'action mentionnant notamment, l'utilisation de l'aide communale.

DIT que le montant de la dépense, soit 4 000 € sera imputé sur le budget de l'exercice concerné.

18 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE CULTUREL DISPAN DE FLORAN AU PROFIT DE L'ASSOCIATION "POTES' O ROSES" ET AUTORISATION DE SIGNER LADITE CONVENTION PAR MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** :

DECIDE d'approuver la convention à passer entre la Ville de L'Haÿ-les-Roses et l'Association «POTES' O ROSES» pour la mise à disposition gratuite de l'Espace Culturel Dispan de Floran sis 11, rue des jardins

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit document.

19 - ADHESION A L'ASSOCIATION "UNE EAU POUR TOUS - OBJECTIF 2010"

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**,

APPROUVE les statuts de l'association « Une eau pour tous – Objectif 2010 ».

APPROUVE l'adhésion de la Commune de L'Hay-les-Roses à cette association.

DIT que cette adhésion donnera lieu au versement d'une subvention annuelle fixée à 10 centimes d'euros par habitant soit, notamment au titre de l'année 2007, 2 966 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

PRECISE que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

20 - RAPPORT ANNUEL 2005 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : AVIS

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, émet un avis favorable concernant le rapport annuel 2005 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement.

21 - RAPPORT ANNUEL 2005 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS : AVIS

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, émet un avis favorable concernant le rapport annuel 2005 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

22 - RAPPORT D'ACTIVITE 2005 DU SIPPAREC - DONT ACTE

Le Conseil **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité 2005 du SIPPAREC.

23 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, **DECIDE** de supprimer l'emploi suivant à compter du 1^{er} janvier 2007 :

Spécialité	Suppression
Médecin angiologue	2 h 15 tous les 15 jours

24 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 16 DU 10 JUIIN 2003 FIXANT LA LISTE DES EMPLOIS COMMUNAUX POUR LESQUELS UN LOGEMENT DE FONCTION PEUT ETRE ATTRIBUE

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, **DECIDE** de modifier la délibération n°16 du 10 juin 2003 en ce qui concerne le logement attribué au gardien de l'Hôtel de Ville.

A 19 h 51, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Patrick SEVE
Maire de L'Haÿ-les-Roses
Conseiller régional d'Ile de France